



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RÉGION
SUD

PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE-D'AZUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

PACTE » LOI D'ORIENTATION & D'AVENIR AGRICOLES

Synthèse des concertations régionales

Les chiffres clefs de l'agriculture régionale

L'ESSENTIEL DU RECENSEMENT AGRICOLE 2020

Provence-Alpes-Côte d'Azur

18 000
EXPLOITATIONS
EN 2020

↘ 18 % par rapport
à 2010



35

HECTARES DE SURFACE
MOYENNE EN 2020

C'est 7 hectares
de plus qu'en 2010

EN 2020, **6 000** EXPLOITATIONS SPÉCIALISÉES EN

VITICULTURE

CE SONT LES PLUS NOMBREUSES
DEVANT L'ARBORICULTURE



DANS LES EXPLOITATIONS :

36 000 PERSONNES OCCUPENT
UN EMPLOI PERMANENT

21 000 D'ENTRE ELLES SONT CHEFS
ET COEXPLOITANTS DONT :



**30% SONT
DES FEMMES**



**32% ONT
60 ANS OU PLUS**



Les microexploitations sont moins nombreuses et ne représentent plus qu'un tiers des exploitations :

Le tissu d'entreprises se recompose autour d'unités de taille plus robuste

Une agriculture régionale pourvoyeuse d'emplois, avec beaucoup de salariat

L'emploi se maintient (37 900 ETP) avec une croissance du salariat (49% des ETP), notamment saisonnier

En 2020, 5 964 exploitations dont le chef ou le plus âgé des exploitants a plus de 60 ans
30% des agriculteurs de plus de 60 ans n'ont pas de repreneur connu, soit 1 730 exploitations et 36 170 Ha

Evolution des nouvelles générations et de leurs attentes

- Arrivée de non issus du monde agricole (NIMA) et de plus en plus hors cadre familial (HCF)
- Des nouveaux installés plus âgés et en reconversion professionnelle
- Part des installations hors cadre familiale quasi à 50%

42 % des exploitations commercialisent en circuit court (30 % en 2010)

La part des exploitations en agriculture biologique a triplé : 21 % en 2020 (7 % en 2010).

Hors agriculture biologique, 44 % des exploitations ont une production sous signe de qualité ou d'origine (38 % en 2010) soit une trentaine d'appellations AOP-AOC et IGP (hors vin et alcool)

Haute Valeur Environnementale (HVE) : 13 % en Paca (France 7%)

126 000 ha irrigués soit 20 % de la surface agricole régionale est irriguée (en hausse après 40 ans de baisse), une des conséquences du changement climatique

La concertation régionale

Comité de pilotage

- Réunit :
 - le Préfet ou son représentant
 - le Président de la Région ou son représentant
 - le Président de la Chambre régionale d'agriculture ou son représentant
- Assure :
 - le suivi de la mise en place et du déroulement de la concertation régionale
 - la validation la liste des participants invités
 - les modalités de la concertation dans le respect du cadre national arrêté
 - La fixation du calendrier des réunions et l'ordre du jour de chacune des réunions

- Une **plénière de lancement le 14 février 2023** organisée en format mixte (Préfecture de Région + Visioconférence). Cette réunion a réuni plus de 70 personnes et a permis de présenter la méthode mise en place, le calendrier et les enjeux de l'agriculture régionale.
- **3 Groupes Thématiques** organisés, 75 contributions en ligne et 25 propositions consensuelles :
 - **GT1 « Formation et Orientation » le 15 mars** au Lycée Campus Vert d'Azur à Antibes, présidé par Brigitte AMOURDEDIEU (élue Formation CRA Provence Alpes Côte d'Azur) avec une trentaine de participants. Ce GT a permis de faire remonter 5 propositions consensuelles issues des 3 sous ateliers organisés lors de cette réunion. Une consultation des jeunes et des apprenants a été organisée afin de compléter le contenu de ces propositions.
 - **GT2 « installation transmission » le 09 mars** à Gap, présidé par Eric Lions (Président CA05) avec une cinquantaine de participants. Ce GT a permis de faire remonter 7 propositions consensuelles.
 - **GT3 « adaptation au changement climatique » le 20 mars** au Lycée Pétrarque à Avignon avec une soixantaine de participants. Ce GT a permis de faire remonter 15 propositions consensuelles issues de 4 sous ateliers de travail.
- **Une plénière de clôture organisée le 28 avril** à Gap en présence de Marc FESNEAU, ministre de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Propositions issues de la concertation du GT1

ORIENTATION – FORMATION

soumises à la validation de la plénière de clôture

Synthèse des échanges organisés au Campus Vert d'Azur d'Antibes le 15 mars 2023 :

Recrutement et valorisation de l'enseignement agricole :

- Permettre aux établissements d'enseignement agricole de procéder à des recrutements **directs**, en complément d'AFFELNET et de Parcoursup ;
- Créer des « **offices de renseignement de l'agriculture** » (dans l'esprit des bureaux de recrutement de la défense nationale) qui seront des relais de l'information sur les formations et les métiers ;
- Mieux valoriser **l'excellence** et la qualité de l'enseignement agricole (*via* les olympiades des métiers, des concours, les parcours réussis d'anciens élèves, les évolutions technologiques) ;

❑ **Développer la formation des exploitants et des salariés :**

- Créer un **tutorat / mentorat** indemnisé pour les nouveaux installés ;
- Développer l'**AFEST** (action de formation en situation de travail) pour les salariés en poste et les demandeurs d'emploi (faciliter et augmenter le financement de ce type de dispositif en éliminant les critères d'éligibilité et relancer les dispositifs type ADEMA) ;

❑ **Accroître l'attractivité de l'enseignement agricole vers de nouveaux publics :**

- Réaliser une **campagne de sensibilisation globalisée** sur l'image des filières agriculture / agroalimentaire à destination de tous les publics (prescripteurs, jeunes, exploitations, actifs agricoles, salariés, demandeurs d'emploi, etc.) ;
- Développer des **actions coordonnées pour donner du sens et de la visibilité** sur les différents niveaux d'études menant aux métiers de l'agriculture et développer des passerelles pour que le public intéressé par les métiers de l'agriculture ou les cursus agricoles puissent tester et avoir « le droit à l'erreur » ;

❑ Mieux former les actifs agricoles (numérique et intelligence artificielle) :

- Optimiser l'articulation de la Recherche & Développement, du conseil et de la partie formation ;
- Développer les **liens entre les différents acteurs des filières agricoles** (associer l'enseignement agricole, les agriculteurs aux appels à projet, AMI de la Recherche et développement, rapprocher l'enseignement agricole et les professionnels, expérimenter et former autrement dans les « FABLAB », assurer le « droit à l'essai » aux agriculteurs/agricultrices et les impliquer davantage dans les lycées, mettre en œuvre de l'expérimentation au sein des établissements scolaires et non seulement dans les centres de recherche) ;
- **Mutualiser les moyens** entre partenaires pour l'acquisition d'outils, partager les ressources, en assurer une large diffusion sur les territoires notamment la formation (faire en sorte que les actifs agricoles s'approprient les exploitations des lycées, avoir plus de professionnels impliqués dans les conseils d'administration des lycées agricoles pour accompagner les établissements dans le numérique et porter les transitions et le changement) ;

❑ Mieux préparer les installés et les futurs actifs :

- Via la formation continue, sensibiliser les porteurs de projet à l'autonomie et la résilience de l'exploitation, et l'information et la diffusion des formations existantes (agroécologie et commercialisation) auprès des PAI ;
- Former les acteurs hors agriculture (Pôle Emploi, conseillers d'insertion, BIJ, etc... : journée de l'agriculture, semaine de l'agriculture) ;
- Refondre les **diplômes agricoles**, en y intégrant les items suivants dans les programmes techniques (changement climatique, gestion de l'eau, gestion des sols, changement de régime alimentaire des animaux, agroforesterie, reboisement) ;

Propositions récurrentes issues des échanges organisés avec les apprenants des établissements d'enseignement agricole en marge du GT1

Etablissements de la région ayant organisés une concertation :

- EPLEFPA Agricampus Var (Hyères)
- EPLEFPA Pierre Le Roy de Boiseaumarié (lycée viticole d'Orange)
- LEAP Provence Verte (CNEAP – Saint-Maximin)
- MFR de Garachon (Lambesc)
- MFR du Haut-Vaucluse (Bollène)

Sur l'orientation et la formation :

- Favoriser une vraie connaissance des métiers de l'agriculture auprès des prescripteurs (enseignants collèges / lycées de l'éducation nationale, CIO) en organisant des visites d'établissements agricoles, une présentation des formations et des débouchés professionnels ;
- Renforcer les rencontres et les échanges avec des professionnels durant la formation ;
- Créer une plateforme de professionnels prêts à accueillir des stagiaires et des apprentis ;

Sur l'installation et la transmission des exploitations :

- Faciliter l'accès au foncier pour les jeunes agriculteurs voulant s'installer ou se développer en instaurant des quotas ;
- Revaloriser les aides à l'installation ;
- Sécuriser les futurs installés dans les domaines de la gestion, de la comptabilité, et de la réglementation (module ou formation complémentaire) ;
- Renforcer l'accompagnement des jeunes installés (technique, économique et stratégique).

Sur l'adaptation et la transition face aux changements climatiques :

- Proposer des aides financières aux agriculteurs s'engageant dans des démarches favorables aux transitions (récupération des eaux de pluies, conservation des sols, agroforesterie..) ;
- Favoriser l'adaptation des cultures aux changements climatiques ;
- Multiplier les formations et démonstrations spécifiques aux nouvelles pratiques agricoles.

Propositions issues de la concertation du GT2

Installation – Transmission

soumises à la validation de la plénière de clôture

Améliorer les connaissances des marchés et des débouchés :

- Produire des références technico-économiques,
- Accompagner la création et la structuration de filières porteuses offrant de nouveaux débouchés,

Consolider et accompagner le début d'activité

- Mettre en place un suivi post-installation financé pour tous : ouverts à tous et obligatoire pour les installés bénéficiaires de la DJA,
- Calculer le montant des cotisations sociales des jeunes agriculteurs à partir des revenus réels de l'exploitation,

❑ Développer et adapter l'accompagnement des porteurs de projet

- Créer un PAITF « Point Accueil, Installation, Transmission, Formation », porte d'entrée unique pour les candidats à l'installation et les cédants, avec gouvernance partagée associant des membres de toutes les OPA représentatives,
- Disposer de moyens financiers renforcés pour mieux accompagner la diversité des porteurs de projets : porteurs d'idées, public en reconversion professionnelle, formes nouvelles d'organisation des structures d'exploitations,
- Développer le tutorat : indemniser financièrement le tuteur et le porteur de projet et créer un dispositif de certification des tuteurs,
- Assouplir les conditions d'accès au stage parrainage « ne pas le réserver uniquement aux candidats éligibles à la DJA » et donner la possibilité au porteur de projet de renouveler leur stage sur une même exploitation,
- Simplifier les démarches administratives,

❑ Faciliter l'accès au foncier

- Développer les outils de portage des moyens de production : foncier et bâtiments,
- Créer une plateforme collaborative à l'échelle régionale regroupant les offres / demandes (vente ou location) de foncier et de bâtiments,
- Encourager financièrement les propriétaires bailleurs à louer leurs terres et créer un fonds de garantie des fermages,
- Communiquer sur le bail à ferme,
- Encadrer le changement de destination du bâti agricole (demande d'urbanisme, fiscalité dissuasive) et prévoir une sous destination « logement de fonction »,
- Plafonner les aides de la PAC par actif,

Favoriser la transmission de l'outil de production

- Permettre la transmission des baux ruraux à des tiers avec l'accord préalable des propriétaires en adaptant le cadre réglementaire et disposer de moyens, notamment humains, pour faire de la médiation foncière,
- Promouvoir et financer les diagnostics de transmissibilité,
- Afin de libérer des exploitations, développer la possibilité de cumul emploi-retraite et la retraite progressive,
- Inciter financièrement la transmission et la recherche anticipée de repreneurs : par exemple, étendre le dispositif existant dans les Alpes du Nord permettant aux agriculteurs qui installent un JA de récupérer leurs cotisations MSA versées au cours des 4-5 dernières années d'activité,
- Suspendre le bénéfice des aides PAC aux agriculteurs éligibles à une retraite à taux plein,
- Intégrer la valeur économique des exploitations dans l'évaluation du prix du bien et la notifier dans l'acte de vente,

Faciliter la transition entre deux statuts non agricole et agricole

- Créer un statut transitoire « type auto-entrepreneur agricole » pour une période déterminée ouvrant à des droits sociaux et économiques (PAC),
- Élargir la période d'entrée dans un GAEC : période transitoire durant laquelle peut se faire la transmission de parts sociales,
- Développer l'accompagnement humain et la médiation dans les sociétés (familiales et hors cadre familial) et financer son coût,

Développer la communication sur la transmission et renforcer les moyens dédiés au repérage des cédants

- Faire connaître aux cédants l'ensemble des dispositifs d'aides,
- Encourager les futurs cédants au suivi d'une formation retraite-transmission 5 ans avant l'arrêt d'activité,
- Disposer des moyens nécessaires pour repérer et sensibiliser précocement les cédants potentiels, en lien avec des filières et des territoires, et les accompagner en favorisant la proximité (mobilisation des acteurs locaux) et les aspects humains,
- Sensibiliser les porteurs de projet à la transmissibilité de leur future exploitation : réalisation d'un diagnostic de transmissibilité

Propositions issues de la concertation du GT3

Adaptation au changement climatique

soumises à la validation de la plénière de clôture

Les propositions phares issues de la Concertation Régionale en matière de structuration de filière et d'économie

Accompagner des démarches structurantes de filière en rapprochant tous les maillons de la chaîne

- Renforcer la connaissance collective et l'expertise des filières de diversification de notre région (Banque de ressources techniques et économiques, mise en réseau des connaissances et des pratiques)
- Proposer un accompagnement technique et financier adapté aux agriculteurs : organisation du conseil technique, aide financière au développement de la diversification dans le cadre d'un projet économiquement viable
- Développer des outils d'aide à la décision pour les agriculteurs, développer des méthodes d'ingénierie collective pour aboutir à une vision d'avenir claire à l'échelle des territoires en rapprochant producteurs (de matières premières végétales ou animales), transformateurs, distributeurs et consommateurs au sein d'un même territoire.
- Accompagner les collectivités pour la montée en gamme de l'approvisionnement

Favoriser la compétitivité des exploitations agricoles

- Déployer un diagnostic global de l'exploitation sur les volets économique, sanitaire, social, énergétique, changement climatique, etc...
- Améliorer le conseil pour l'orientation en fonction des éléments du diagnostic et la diffusion de la connaissance (notamment sur le matériel innovant) dans les exploitations.
- Poursuivre les aides aux investissements (agroéquipements, rénovation du verger et plantations, décarbonation, modernisation et développement du parc de serres dans le secteur maraîcher, bâtiments d'exploitations, aléas climatiques, matériels innovants)
- Prévoir d'accompagner le montage des dossiers de subvention

Accélérer la recherche, l'innovation et l'expérimentation

- Revaloriser les montants nécessaires et crédits mis en œuvre
- Simplifier les AAP nationaux, européens et internationaux
- Réviser la gouvernance afin de faciliter des projets inter-filières et supra-régionaux
- Diffuser et porter à connaissance des résultats et des innovations dans les exploitations (pratiques de transition, outils robotiques, outils numériques)

Adapter la réglementation aux besoins

- Mettre en place de « clauses de sauvegarde » pour chaque produit phytosanitaire ou mode d'application interdit en Europe
- Avoir un cadre réglementaire stable sur plusieurs années sur les moyens de lutte phytosanitaire
- Adapter les règles de la commande publique (produits locaux)
- Réduire les délais des procédures d'urbanisme pour les projets de construction permettant d'améliorer la production d'énergie non fossile dans le cadre d'un projet agricole vertueux (filrière alimentaire et non alimentaire)
- Proposer des mesures fiscales (crédit d'impôt, etc...) pour reconnaître les démarches engagées dans la transition
- Prendre en compte les zones reconnues « sécheresse » dans le cadre de l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN), notamment dans le département des Alpes-Maritimes

Les propositions phares issues de la Concertation Régionale en matière d'eau

Soutenir financièrement des investissements dans l'hydraulique agricole

- Créer un fond national ou une ligne budgétaire nationale, gérée par le Ministère de l'agriculture pour financer le stockage de l'eau hors période de basses eaux, le transfert de ressources en eau sécurisées vers des bassins versant déficitaires, et la modernisation de réseaux d'irrigation collectifs, en complément des dispositifs régionaux existant (PSN / FEADER), pour permettre des investissements d'ampleur et complémentaires, dans des infrastructures pouvant servir au multi-usage pour plusieurs générations

Créer des instances de gouvernance de l'eau en lien avec l'objectif de souveraineté alimentaire

- Renforcer le rôle des Organismes Uniques de gestion Collective de l'eau agricole, dans leurs prérogatives au sein des structures de gouvernance de l'eau existantes
- Ou créer de nouvelles instances, ayant eu en plus de l'objectif d'atteinte du bon état des masses d'eau, l'objectif de souveraineté alimentaire
- Ou introduire des objectifs de souveraineté alimentaire dans les cadres existant (SAGEs, PTGE, ...)

Adapter la réglementation sécheresse au contexte méditerranéen.

- Adapter les seuils et durées d'application des arrêtés au contexte des cours d'eau méditerranéens (cours d'eaux intermittents, à sec suivis de crues, orages en montagne)

Renforcer les pratiques agro écologiques permettant l'adaptation des exploitations à la disponibilité de la ressource et l'optimisation des pratiques d'irrigation

- Financer des infrastructures agro écologiques
- Optimiser l'usage de l'eau et les pratiques d'irrigation (financement de matériel de pilotage...)
- Développer l'accompagnement technique à titre individuel ou collectif (GIEE) pour la mise en œuvre de nouvelles pratiques

Recherche Expérimentation et Innovation

- Promouvoir les recherches sur les pratiques cultures et le développement de variétés moins consommatrices en eau en s'appuyant sur nos structures de R&D et l'expérience des métiers
- Favoriser l'innovation et le recours aux nouvelles technologies : arrosage de précisions, mise en œuvre d'outils d'aides à la décision (OAD)
- Identifier et mettre en œuvre de nouveaux types d'aménagements : ombrières, photovoltaïque
- Développer le conseil et la formation

Les propositions phares issues de la Concertation Régionale en matière de foncier

Renforcer de la planification de l'usage des sols

- Planification de l'usage des sols dans les documents d'urbanisme avec davantage de cohérence entre les différents dispositifs ;
- Mise en place de formations à destination des élus pour améliorer la prise en compte des enjeux agricoles ;
- Rendre obligatoire un volet agricole normé dans le diagnostic de territoire prenant en compte notamment la qualité agronomique des sols, le caractère irrigable ou non des parcelles, l'existence de filières ;
- Adapter les outils réglementaires existants:
 - à l'image des ORE, création d'obligations réelles agricoles ;
 - en cas d'extension de réseaux d'irrigation, le conditionner à l'existence d'un périmètre de protection des espaces agricoles et naturels (PAEN) ;
 - dans le cadre de l'évaluation environnementale, réalisation de la séquence « Éviter, réduire, compenser » (ERC) dès la phase amont du projet ; augmenter le délai d'application de l'ERC (pour application de la compensation collective agricole)

Avoir un levier fiscal pour préserver les terres agricoles

- Affectation des produits de la taxe pour le financement de la réhabilitation de terres en friche et la restructuration foncière
- Création d'une taxe affectée sur les terres en friche, et sur le détournement d'usage des terres à la l'image de la taxe sur les logements vacants ; prise en compte des bâtiments agricoles vacants également

Les propositions phares issues de la Concertation régionale en matière d'innovations et conseils pour les systèmes agricoles sol/azote/phytosanitaire

Faire participer les acteurs de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur à l'élaboration du futur plan Ecophyto

- Les précédents plans Ecophyto ont été élaborés au plan national à l'exception, dans le plan actuel, du BSV 2.0 qui a pris en compte les spécificités régionales. La nouvelle programmation doit associer les régions à l'élaboration du futur plan.
- L'accélération de la recherche et l'amélioration de la valorisation des travaux et de la communication sont prioritaires

Mettre en adéquation l'offre et la demande en azote au niveau des territoires à prendre en compte dans les schémas d'orientations régionaux (SRADDET) ou territoriaux

- Recherche d'une meilleure adéquation offre –demande d'azote et matière organique dans les schémas d'orientation (SRADDET) et les projets de territoires (sur le modèle des PAT)

Améliorer le régime d'aide aux équipements et investissements

- Cibler les financements en fonction des besoins régionaux
- Améliorer le taux de financement
- Faciliter l'accès à ces financements

Intégrer la protection et la santé du sol dans la LOA de manière formelle

- Le maintien des niveaux de production et de qualité élevés et réguliers (Nombreux SIQO en Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur), les économies en intrants chimiques, eau et énergie, le stockage du carbone et la mise en œuvre de pratiques agricoles préservant et valorisant les propriétés des sols cultivés nécessitent que la gestion des composantes chimiques, physiques et biologiques de la fertilité des sols soit une priorité.
- Sur le plan législatif, en France, il existe des dispositions éparses qui traitent du sol au niveau des usages (Code Rural, de l'Urbanisme, de l'Environnement) : sols pollués, zones humides, droit du sol par exemple. Mais il n'y a pas de dispositions pour préserver ses caractéristiques physiques, chimiques et biologiques.
- Au niveau européen, la Commission a décidé de relancer la rédaction de la Directive « SOL » suite à une résolution du Parlement européen du 28 avril 2021 sur la protection des sols qui instaure également la création d'une Mission « SOL » dans le cadre d'Horizon Europe.
- Il devient donc urgent de définir et d'intégrer des dispositions spécifiques sur la protection et la santé des sols dans la LOA.